

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

Travail - Démocratie - Paix

~~*~*~*~*~*~*~*~*

DIRECT. AFF. ADM. & JURIDIQUES

DIV. ADM. GEN. PERSONNEL & MATERIEL

DECRET N° 75/244 /ETR/SG/DAAJ/DAGPM

du 14/5/75 portant nomination de Monsieur
AYESSA-BOUKI Paul en qualité de 2^e Secrétaire
d'Ambassade en IRAK

~~*~*~*~*~*~*~*~*

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN

Vu la constitution du 24 juin 1973 ;

Vu la loi 15-62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;

Vu l'arrêté 2155/FP du 26 juin 1958 fixant le statut commun des cadres de la catégorie E actuellement D SAF

Vu le décret n° 61-143 du 27 juin 1961 portant statut commun des cadres du personnel diplomatique et consulaire de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 62-92 du 2 mars 1966 portant organisation du Ministère des Affaires Etrangères ;

Vu le décret n° 67/116/ETP/SG/DAAJ/DAGPM du 16 mai 1967 fixant le régime des rémunérations des cadres diplomatiques et consulaires de la République Populaire du Congo ;

Vu le décret n° 67/102 du 6 mai 1967 portant réorganisation des structures des Ambassades de la République Populaire du Congo à l'étranger ;

Vu le décret n° 75/20 du 8 janvier 1975 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan ;

Vu le décret n° 75/21 du 9 janvier 1975 fixant la composition du Gouvernement de la République Populaire du Congo ;

D E C R E T E :

Article 1er / Monsieur AYESSA-BOUKI Paul, commis principal de 7^e échelon des services administratifs et financiers (SAF) en service à la direct. des chasses est nommé 2^e secrétaire d'Ambassade à l'Ambassade de la République Populaire du Congo en IRAK à BAGDAD.

Article 2 : Les Ministres des Affaires Etrangères, du Travail et des Finances
.../...

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé en Irak, sera enregistré publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

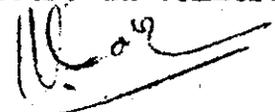
Brazzaville, le 14 Mai 1975

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre du Plan
Le Ministre des Affaires Etrangères



Henri L O P E S .-

P. Le Ministre des Finances
Le Ministre du Commerce

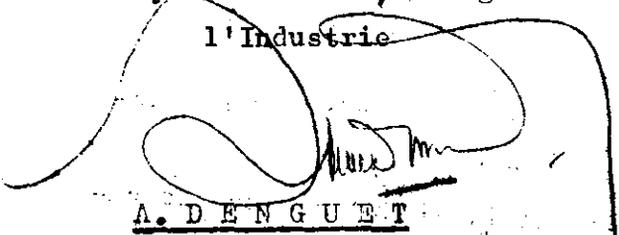


A. P O A T Y.



David-Charles GANAO

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale, chargé de l'Industrie



A. D E N G U E T

Ampliatiions :

- JCRPC 1
- Présidence Rép. 1
- Relations Ext... 1
- Cab/PM 1
- SGCM/BC 2
- DGT 2
- DF 2
- CF 1
- ArbacobrazzaIrak 2
- Intéressé 1
- ETR/..... 4
- Dossier 3